

CGT

CFDT

FSU

**C.A.P. LOCALE
DES DESSINATRICES et DESSINATEURS
Midi-Pyrénées
5 novembre 2013**

Déclaration préalable

Mr le président de la CAP,

Nous vous avons saisi par courrier intersyndical CGT – CFDT – FSU du 3 août 2012, pour porter les légitimes revendications de reconnaissance et de revalorisation de carrières des dessinatrices et des dessinateurs. Nos missions ont considérablement évolué. Nous avons dû nous convertir à de nouveaux métiers. Nous exerçons souvent des missions du niveau de la catégorie B, sans que notre statut et nos rémunérations n'aient évolué. Nous sommes désormais dans un corps en voie d'extinction, ce qui limite de fait les possibilités de déroulement de carrière et de promotion.

Nous devons constater que la situation a très peu évolué, si à ce jour, l'accès au 8 ème échelon est débloqué, les propositions de revalorisation des grilles de catégories C sont loin d'être à la hauteur de nos attentes elles ne compensent même pas les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années ! La revalorisation proposée se traduit par un gain moyen bien trop faible : 1,83% en moyenne sur l'ensemble de la catégorie C (revalorisation comprise entre 0,23% et 3,50%). Le maximum concerne plutôt les premiers échelons... où l'on trouve peu de personnes (recrutements très faibles, pas de reclassement dans les premiers échelons en cas de promotion de grade).

Parallèlement, les ratios d'avancements sont figés depuis 2004 à 30% pour les DCG2 et 25% pour les DCG1. alors que nous demandons 40% pour les DCG2 et 50 % pour les DCG1.

Pour achever le tableau, les promotions en catégories B sont octroyées au compte-goutte alors qu'il faut des transformations massives d'emplois en catégorie B, permettant la reconnaissance des missions que nous exerçons et de nos qualifications.

Nos revendications ont été portées maintes fois, à l'occasion de réunions de concertation nationales, nous ne les renouvellerons pas dans cette déclaration que nous vous demandons d'annexer au PV de la CAP.